

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SESSION ORDINAIRE DE 1957-1958

Annexe au procès-verbal de la séance du 28 mars 1958.

RAPPORT

PORTANT

au nom de la Commission de l'Intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie) (1), proposition de décision sur le décret du 12 mars 1958, soumis à l'examen du Parlement en application de l'article 17 de la loi n° 58-95 du 5 février 1958, et examiné en première lecture par l'Assemblée Nationale, après déclaration d'urgence, constituant les territoires autonomes d'Algérie.

Par M. Claude MONT

Sénateur.

Nota. — Ce document a été publié au *Journal officiel* du 29 mars 1958. (Compte rendu *in extenso* de la séance du Conseil de la République du 28 mars 1958, page 798, 1^{re} colonne.)

(1) Cette Commission est composée de: MM. Raymond Bonnefous, *Président*; Verdeille, Restat, *Vice-Présidents*; Jacques Gadoin, Claude Mont, *Secrétaires*; Marcel Bertrand, André Cornu, Courroy, Delrieu, Mme Renée Dervaux, M. Deutschmann, Mme Marcelle Devaud, MM. Enjalbert, Robert Gravier, Lachèvre, de La Gontrie, Le Basser, Waldeck L'Huillier, Lodéon, Mahdi Abdallah, Montpied, Nayrou, Joseph Perrin, Rivièrez, de Rocca Serra, Marcel Rupied, Schwartz, Soldani, Wach, Zussy.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (3^e législ.) : 6890, 7014 et in-8° 1091.

Conseil de la République : 425 (session de 1957-1958).